



## Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Bièvre

### Commission Locale de l'Eau

#### Compte-rendu synthétique de la séance du 20 février 2026

---

Nombre de membres en exercice :	57
Nombre de membres présents :	26
Nombre de membres représentés :	05

---

*Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (32 membres)*

Département du Val de Marne	<b>M. Antoine MADELIN</b>
Communes du Val-de-Marne	<b>M. Christian METAIRIE</b>
Communes de l'Essonne	<b>Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER</b>
Communes du Val-de-Marne	<b>M. Pascal LESSELINGUE</b>
EPT Vallée Sud – Grand Paris	<b>Mme Anne SAUVEY</b>
Communes des Yvelines	<b>M. Bruno BOUSSARD</b>
Communes des Yvelines	<b>Mme Catherine HATAT</b>
Communes du Val-de-Marne	<b>M. Dominique LANÔE</b>
SMBVB	<b>M. Philippe LECOMTE</b>
SIAVB	<b>M. Jean-Christophe HILAIRE</b>
Région Ile-de-France	<b>M. Jean-Marie VILAIN</b>
Communes des Yvelines	<b>M. Gwilherm POULLENEC</b>

**Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN** (Communes de l'Essonne) a donné pouvoir à **M. MÉTAIRIE**

**Mme Chantal DURAND** (SIAAP) a donné pouvoir à **M. MADELIN**

**M. Francisque VIGOUROUX** (CPS) a donné pouvoir à **Mme PELLETIER-LE BARBIER**

**Mme Eva ROUSSEL** (Commune des Yvelines) a donné pouvoir à **M. BOUSSARD**

*Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations (14 membres)*

Association « Sauvegarde et Cheminement des Eaux à Fresnes »	<b>M. Claude BEVAN</b>
Fédération Interdépartementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (FIAAPPMA 75 - 92 - 93 - 94)	<b>M. Damien BOUCHON</b>



Association « Ile-de-France Environnement »  
Association « Les Amis de la Vallée de la Bièvre »  
Association URB « Union pour la renaissance de la Bièvre »  
Collectif Montjean  
Syndicat des Eaux d'Ile-de-France  
Amis de la Bièvre à Fresnes

**Mme Denise THIBAUT**  
**Mme Arlette FASTRE**  
**Mme Denise THIBAUT**  
**M. Jean-Luc TOULY**  
**Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER**  
**Mme Jacqueline SCHIMPF**

*Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics  
(10 membres)*

DDT 91  
Le préfet de Paris représenté par le DRIEAT-UD94  
Le préfet coordonnateur du Bassin Seine Normandie  
représenté par la DRIEAT  
OFB - Office Français de la Biodiversité  
AESN – Agence de l'Eau Seine Normandie  
Etablissement Public d'Aménagement Paris-Saclay

**Mme Marion MARIN-JOUBERT**  
**Mme Manon GERTSCH**  
**M. Olivier CHARDAIRE**  
  
**Mme Joanna BRUNELLE**  
**M. Jérémie JEANNEAU**  
**M. Anthony CARA**

**Mme Caroline LAVALLARD** (DRIEAT) a donné pouvoir à **M. Olivier CHARDAIRE**

**Etaient excusés**

Département des Yvelines  
Département de l'Essonne  
Département des Hauts de Seine  
Métropole du Grand Paris  
EPTB Seine Grands Lacs  
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc (VGP)  
EPT Grand Orly Seine Bièvre  
Commune de l'Essonne  
Communes des Hauts-de-Seine  
Communes des Hauts-de-Seine  
Communes des Hauts-de-Seine  
Communes du Val-de-Marne  
Commune de Paris  
Communes de l'Essonne  
Communes des Hauts-de-Seine  
Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines  
(SQY)  
Chambre Interdépartementale d'Agriculture d'Ile-de France  
ONF  
Fédération de l'Essonne pour la pêche et la protection du

**Mme Marie-Hélène AUBERT**  
**Mme Samia CARTIER**  
**M. Jean-Yves SENANT**  
**Mme Marie-Pierre MARCHAND**  
**M. Dan LERT**  
**Mme Caroline DOUCERAIN**  
**M. Jean-François DELAGE**  
**M. Bernard GLEIZE**  
**M. Bernard FOISY**  
**M. Frédéric GUERMANN**  
**M. Fabien HUBERT**  
**Mme Patricia TORDJMAN**  
**M. Dan LERT**  
**Mme Elisabeth PHILIPPOTEAU**  
**Mme Despina BEKIARI**  
**M. Gérard GIRARDON**  
  
**M. Pierre BOT**  
**M. Pierre-Emmanuel SAVATTE**  
**Mme Mélodie RAKOTOMAHANINA**



milieu aquatique  
Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA)  
CAUE 92  
La Préfète du Val-de-Marne représentée par la Sous-Préfète  
de L'Haÿ-les-Roses  
CCLV  
ARS  
DDT 78

**M. Jacques MACHETTO**  
**Mme Sophie THOLLOT**  
**Mme Camille GUERIN**  
  
**M. Gérard BOURGET**  
**Mme Caroline CASSONET**  
**M. Amédée MERCIER**

### **Assistaient également**

SIAVB  
MGP  
MGP  
SIAAP  
SIAAP  
CEREMA  
EPT GOSB  
DIRIF  
Paris  
CPS  
Commune de Cachan  
VGP  
SMBVB  
SMBVB  
SMBVB  
SMBVB  
SMBVB  
SMBVB

**M. Hervé CARDINAL**  
**Mme Marie BERDOULAY**  
**Mme Laura VENENCIE**  
**Mme Béatrice BLANCHET**  
**M. François HENRI**  
**M. Bernard DE GOUELLO**  
**Mme Jennifer YOUTA-TSEGUI**  
**M. Moustapha SAVANE**  
**Mme Ines LEFKI**  
**M. Fabien OZANNE**  
**M. Samuel BESNARD**  
**Mme Béatrice DELGADO**  
**Mme Maëva RODIER**  
**Mme Sandrine BENARBIA**  
**Mme Marie BONTEMPS**  
**Mme Caroline PELE**  
**M. Aurélien PONCE**  
**Mme Margaux LAINÉ**

La séance est ouverte à 10h00 en mairie de Fresnes ainsi qu'en visioconférence. Elle est présidée par Madame Anne PELLETIER-LE BARBIER, Présidente de la Commission Locale de l'Eau et Maire de Bièvres.

### **A l'ordre du jour :**

- I. Adoption du compte-rendu de la CLE du 10 octobre 2025**
- II. Séparation à la source des urines sur le bassin de la Bièvre (CEREMA et EPA PS)**
- III. Présentation du rapport d'activité 2025 et de la feuille de route 2026**
- IV. Les projets de renaturation de la Bièvre à Igny (secteur Amblainvilliers) et Les Loges-en-Josas (secteur Haras Vauplain) et restauration de la zone humide de l'étang neuf à Saclay (SIAVB)**
- V. Etude des potentialités de restauration des cours d'eau de la Métropole : présentation des résultats des prospections de terrain sur la Bièvre (MGP)**



- VI. Mots de remerciement des membres de la CLE et point sur la procédure de nomination des futurs membres de la CLE (SMBVB)**
- VII. Questions diverses**
  - **Permis de construire du Bassin du Moulin de Berny à Fresnes**
  - **Pollution du Ru de Rungis**

#### **I. Adoption du compte-rendu de la CLE du 10 octobre 2025**

Madame PELLETIER-LE BARBIER, Présidente de la CLE, demande s'il y a des questions concernant le compte rendu de la CLE du 10 octobre 2025. **Aucune question, le compte-rendu de la CLE est adopté à l'unanimité.**

#### **II. Séparation à la source des urines sur le bassin de la Bièvre (CEREMA et EPA PS)**

Madame PELLETIER-LE BARBIER indique que l'intervention proposée en CLE porte sur la valorisation des urines humaines en agriculture. Cette proposition s'appuie, d'une part, sur les expérimentations menées sur le bassin versant de la Bièvre depuis 2015 et, d'autre part, sur les bénéfices en matière d'économies d'eau et d'énergie ainsi que de renforcement de l'autonomie du territoire. Elle rappelle par ailleurs que l'azote et le phosphore contenus dans les urines, aujourd'hui éliminés en stations d'épuration, constituent des nutriments essentiels à la fertilisation des cultures.

Madame PELLETIER-LE BARBIER laisse la parole au CEREMA, pour présenter l'intérêt de la séparation à la source des urines et des excréta pour la valorisation agricole ainsi que des exemples de développement de projets en France puis à l'EPA PS, qui fera un focus sur le projet de collecte séparative et de valorisation des urines sur le plateau de Saclay.

Le CEREMA présente le concept de séparation à la source des urines et matières fécales, expliquant que cela constitue un changement de paradigme dans l'assainissement. La CEREMA souligne que la séparation permet de mieux valoriser les nutriments, de réaliser des économies d'eau et d'énergie, et de réduire la pollution des milieux aquatiques.

La CEREMA rappelle que la récupération des urines pour l'agriculture était une pratique ancienne, disparue au XXe siècle, mais qui connaît un regain d'intérêt, notamment en Europe du Nord (Suède, Suisse) et en France via des projets pilotes et des subventions de l'Agence de l'eau.

La CEREMA illustre son propos par plusieurs exemples : habitat participatif à Grenoble, la Cité Fertile à Pantin (toilettes séparatives lors d'événements), et le quartier Saint Vincent de Paul à Paris, premier projet urbain d'envergure en France avec collecte séparée des urines et production d'engrais local.

La CEREMA détaille les enjeux techniques, réglementaires et sociaux qui freinent le développement de cette pratique, insistant sur la nécessité de démonstrateurs, d'évolution des normes et d'acceptation sociale.

La CEREMA conclut en invitant à consulter les ressources du programme de recherche OCAPI pour approfondir le sujet.

Madame PELLETIER-LE BARBIER laisse ensuite la parole à l'EPA PS, pour un focus sur le projet de collecte séparative et de valorisation des urines sur le plateau de Saclay.



L'EPA PS présente le projet de collecte et valorisation des urines sur le plateau de Saclay, visant à créer une boucle locale entre la ville et l'agriculture, notamment dans le quartier de Corbeville.

L'EPA PS explique que le projet concerne 20 000 usagers (étudiants, chercheurs, salariés) et permettrait de produire environ 25 tonnes d'engrais par an, fertilisant 140 hectares de terres agricoles.

L'EPA PS détaille les défis techniques : installation de toilettes séparatives, création de réseaux dédiés pour transporter les urines, traitement et concentration des urines pour produire un fertilisant utilisable en agriculture. Des essais agronomiques ont été réalisés avec un agriculteur partenaire pour tester l'efficacité du fertilisant et vérifier l'absence de résidus médicamenteux problématiques.

L'EPA PS conclut en insistant sur la coopération entre acteurs publics, scientifiques et agricoles, et sur l'importance d'internaliser les bénéfices environnementaux et sociaux pour la réussite du projet.

Une question est posée sur l'analyse des urines, notamment concernant la présence de résidus médicamenteux et l'implication de l'Académie de médecine, en lien avec les risques sanitaires et la comparaison avec les boues d'épuration qui avaient posé problème aux agriculteurs. Une autre question sur la rentabilité du fertilisant issu des urines par rapport aux engrais classiques, et sur la possibilité d'être concurrentiel économiquement.

L'EPA PS informe que le produit fertilisant issu des urines (VUNA) dispose d'une autorisation de mise sur le marché en France, ce qui encadre son usage. Des tests sont menés sur les cultures pour vérifier la présence de résidus médicamenteux, afin d'aller plus loin que la réglementation.

La CEREMA indique que l'OMS considère qu'il n'y a pas d'enjeu sanitaire majeur avec l'usage agricole des urines, mais la question des urines issues de certains lieux (comme les hôpitaux) reste un sujet. Le traitement appliqué élimine en grande partie les résidus, et il est noté que l'épandage au sol présente moins de risques pour l'environnement que le rejet dans le milieu aquatique.

La CEREMA explique que le modèle économique du fertilisant issu des urines est difficile à établir sur une base purement commerciale, mais il prend tout son sens lorsqu'on considère les externalités positives, comme les bénéfices pour l'environnement et la réduction de la dépendance aux engrais importés.

Madame PELLETIER-LE BARBIER remercie la CEREMA ainsi que l'EPA PS pour leur intervention.

### **III. Permis de construire du Bassin du Moulin de Berny à Fresnes**

Madame PELLETIER-LE BARBIER laisse la parole au SIAAP pour la présentation de la gestion des eaux pluviales du projet de bassin du Moulin de Berny.

Madame PELLETIER-LE BARBIER indique que la commission d'avis souhaite avoir une réunion technique avec le SIAAP afin de mieux comprendre certains points techniques avant de rendre un avis définitif.



Le SMBVB indique avoir émis un avis favorable sur le permis de construire du projet de gestion des eaux pluviales du bassin. Le SMBVB ajoute que l'avis de la CLE est en cours de rédaction.

Le SIAAP présente le projet du bassin du moulin de Berny à Fresnes, conçu pour réduire la pollution rejetée en Seine et lutter contre les inondations en stockant jusqu'à 19 500 m<sup>3</sup> d'eau, avec deux modes de remplissage selon l'intensité des pluies (petites ou fortes).

Le SIAAP détaille le fonctionnement du bassin : captation des petites pluies pour dépollution, stockage lors des pluies intenses, et vidange gravitaire ou par pompage selon la qualité des eaux décantées. Les eaux pluviales tombant sur l'emprise du projet seront récupérées pour le nettoyage du bassin, dans une cuve de stockage de 234 m<sup>3</sup>, limitant l'utilisation d'eau potable, même si le projet augmente la surface imperméabilisée.

En cas d'orage majeur, l'aménagement étant en point bas, il n'y aura pas de ruissellement vers l'extérieur, ce qui protège les zones environnantes d'inondations.

Le SIAAP présente les coupes et les équipements : escalier, puits à palier pour briser l'énergie de la chute d'eau, local technique pour l'exploitation et la maintenance. Les fondations seront en micropieux et parois moulées pour assurer la stabilité mécanique du bassin.

Un parking paysager sera aménagé en surface ainsi qu'une partie du boulevard Pasteur.

Madame PELLETIER-LE BARBER remercie le SIAAP pour sa présentation et laisse la parole au SMBVB afin de présenter les avis du SMBVB sur le permis de construire et l'avis de la CLE sur le Dossier Loi sur l'Eau (DLE).

Le SMBVB a donné un avis favorable sur le permis de construire, en considérant la récupération de l'eau de pluie pour le nettoyage du bassin comme une solution vertueuse malgré le non-respect de l'infiltration demandée par le SAGE.

Le SMBVB précise que la commission d'avis travaille sur l'avis du dossier loi sur l'eau, en tenant compte des cas dérogatoires du SAGE (bassin enterré sous maîtrise d'ouvrage public) et de la récupération d'eau de pluie, mais des questions techniques subsistent, notamment sur la nappe d'eau et la profondeur du bassin.

Le SMBVB propose de laisser la parole au Président de l'association SECDEF, en tant que rapporteur de la Commission d'avis afin de poser les questions techniques vues en commission d'avis.

Madame PELLETIER-LE BARBIER suggère que les questions techniques soient abordées lors de l'organisation de la réunion technique avec le SIAAP.

Certains membres de la CLE soulignent le besoin d'obtenir des informations techniques complémentaires sur les performances du bassin face aux nappes phréatiques et aux risques d'inondation, insistant sur l'importance de ces éléments pour l'évaluation du projet. Par ailleurs, un autre intervenant reconnaît que le dossier est exceptionnel et que la réutilisation des eaux de pluie pour le nettoyage est une solution ingénieuse. Toutefois, sans réponses techniques concernant la fonction du bassin, **la commission ne peut pas donner un avis favorable.**



Madame PELLETIER-LE BARBIER remercie le SIAAP pour la présentation de la gestion des eaux pluviales du bassin du moulin de Berny et confirme qu'une réunion technique sera organisée entre la commission d'avis et le SIAAP.

#### **IV. Les projets de renaturation de la Bièvre à Igny (secteur Amblainvilliers) et Les Loges-en-Josas (secteur Haras Vauptain) et restauration de la zone humide de l'étang neuf à Saclay (SIAVB)**

Madame PELLETIER-LE BARBIER laisse la parole au SIAVB pour la présentation des 2 derniers projets de renaturation et d'un exemple de restauration de zone humide à l'étang neuf. Madame PELLETIER-LE BARBIER propose de faire un point d'actualité sur les fortes pluies et la gestion du niveau de la rivière.

Le SIAVB explique que grâce aux actions menées, 50% des ouvrages de stockage ont été mobilisés, permettant de maîtriser les crues récentes et d'éviter des inondations.

Le SIAVB décrit les travaux de renaturation sur le secteur d'Amblainvilliers, en montrant que la rivière était auparavant en ligne droite, peu écologique et sujette à accélérer les crues vers les habitations. Les terrassements ont permis de recréer un lit sinueux (méandres), d'augmenter la longueur du cours d'eau (de 300 à 500 mètres), et d'offrir plus d'espace à la rivière pour l'expansion des crues. Après les travaux, la capacité d'expansion est accrue (évacuation de 4000 m<sup>3</sup> de remblais, gain de 7000 m<sup>3</sup> d'expansion possible), ce qui limite les risques d'inondation et favorise la biodiversité. Des photos montrent l'évolution rapide du site, avec une expansion naturelle des crues et l'installation de nouvelles espèces d'oiseaux.

Le SIAVB décrit le deuxième secteur de renaturation de la Bièvre, le secteur Haras de Vauptain, où la rivière était initialement très contrainte, sur du remblai, avec découverte d'objets historiques comme une bombe de la guerre 14-18. Après les travaux, la rivière est repositionnée, avec évacuation de 13 000 m<sup>3</sup> de déblai, redonnant de la place à la rivière.

Une photo montre l'expansion de crue, l'alimentation de la zone humide, et le ralentissement des eaux, démontrant le bien-fondé de l'action.

Madame PELLETIER-LE BARBIER demande au SIAVB le budget pour les projets de renaturation.

Le SIAVB indique que la renaturation à Igny était de 600 000€ et 1 million€ pour les Loges-en-Josas.

Le SIAVB présente un exemple de restauration de la zone humide de l'Étang Neuf, en lien avec les actions de renaturation de la Bièvre. Le SIAVB explique que l'abaissement du moulin à renard a permis de faire apparaître la vasière, et que trois mois après, la zone humide s'est développée, avec l'arrivée de nouvelles espèces d'oiseaux.

Le SIAVB montre des photos illustrant l'évolution rapide de la zone, soulignant l'intérêt écologique et la protection apportée par ces travaux. Le SIAVB mentionne que les travaux ont été réalisés en janvier, et que depuis, deux nouvelles espèces sont apparues, ce qui témoigne de la réussite écologique de l'opération.



Madame PELLETIER-LE BARBIER remercie le SIAVB pour cette présentation, mettant en avant l'importance de l'accompagnement financier de l'Agence de l'eau et de la métropole du Grand Paris pour la réalisation de ces projets.

## **V. Etude des potentialités de restauration des cours d'eau de la Métropole : présentation des résultats des prospections de terrain sur la Bièvre (MGP)**

La métropole porte une étude pour évaluer le potentiel de réouverture des cours d'eau métropolitains et notamment la Bièvre aval. Cette étude a pour objectif de définir le tracé de la Bièvre à rouvrir. Madame PELLETIER-LE BARBIER laisse la parole à la Métropole du Grand Paris afin de présenter les résultats des prospections de terrain.

La Métropole du Grand Paris expose les trois axes d'action : connaissance stratégique (cartographie précise des cours d'eau), stratégie foncière (redonner de la place aux cours d'eau en milieu urbain dense), et intégration des enjeux GEMAPI dans la planification urbaine.

L'étude vise à prioriser les interventions, cartographier les cours d'eau classés et indéterminés, et analyser les documents d'urbanisme pour faciliter la réouverture.

La Métropole du Grand Paris détaille la méthodologie : repérage terrain, diagnostic, ateliers par sous-bassin versant, et phase de proposition d'aménagement.

Les objectifs sont de cartographier précisément les cours d'eau de la Métropole du Grand Paris, en identifiant les tronçons à ciel ouvert, busés, et les cours d'eau oubliés. Prioriser les interventions et proposer un programme d'action ambitieux de reconquête et de réouverture des cours d'eau, en lien avec les partenaires locaux.

Le bureau d'étude SINBIO travaille sur le lot des cours d'eau classés.

Le bureau d'étude Egis est chargé du lot des écoulements indéterminés.

Le cabinet Sépia Conseil accompagne l'analyse des documents de planification, d'urbanisme et d'assainissement.

La Métropole du Grand Paris explique que l'état des lieux débute par un travail en bureau : récupération des photos aériennes, cartographies anciennes et données des partenaires pour retracer les cours d'eau.

Ensuite, une phase terrain permet de vérifier et compléter le tracé cartographique, en repérant les cours d'eau oubliés ou mal identifiés.

Les résultats sont visualisés sur des cartes comparant le tracé officiel et le tracé proposé après terrain, montrant l'augmentation du linéaire de cours d'eau recensés.

Les premiers résultats montrent une différence par département dans la proportion de cours d'eau busés, avec le Val-de-Marne mieux préservé que le 93. L'étude a permis de retrouver des kilomètres de cours d'eau oubliés.

La Métropole du Grand Paris insiste sur la nécessité d'intégrer les enjeux dans les documents d'urbanisme (PLUI, SAGE, SRCE) et de mettre en place des emplacements réservés pour la réouverture, citant l'exemple de Cachan.

Les prochaines étapes sont des ateliers géographiques et thématiques pour partager le diagnostic et trouver des solutions collectives, avec un calendrier ambitieux pour conclure l'étude en 2026.

Madame PELLETIER-LE BARBIER remercie la Métropole du Grand Paris pour sa présentation et la vision globale du territoire.



## **VI. Présentation du rapport d'activité 2025 et de la feuille de route 2026**

Madame PELLETIER-LE BARBIER laisse la parole au SMBVB pour la présentation du rapport d'activité 2025 ainsi que la feuille de route 2026.

Le SMBVB informe que le rapport d'activité 2025 a été mis à disposition sur l'extranet et imprimé pour consultation en salle.

L'année 2026 sera marquée par le lancement de la révision globale du SAGE (études de bilan et diagnostics), suite à sa révision partielle en 2023 et constituera la première année de mise en œuvre du Contrat Bièvre « Eau, Climat et TVB » 2026-2030 signé le 04 décembre 2025 comprenant notamment le suivi des projets de renaissance de la Bièvre d'Antony jusqu'à Paris et un nouveau volet « sobriété en eau ». 2026 se traduira également par la poursuite de l'accompagnement des collectivités sur le volet pluvial par l'animation dédiée du SMBVB mise en place depuis 2019 et renforcée en 2025, pour inciter à la déconnexion des eaux pluviales du réseau d'assainissement et la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SAGE.

Le SMBVB poursuivra le suivi des deux études lancées en 2025 : l'étude sur le potentiel de reconquête des zones humides lancée en avril 2025 visant à flécher les zones d'intervention prioritaires et faciliter la reconquête des anciennes zones humides, ainsi que l'étude sur le potentiel de déconnexion des eaux pluviales, incluant les enjeux de ruissellement et lancée en décembre 2025, qui sera proposée aux communes du bassin versant.

Enfin, 2026 sera marquée par les élections municipales et le renouvellement des instances de gouvernance (le comité syndical et la Commission Locale de l'eau). Aussi, le SMBVB proposera dès 2026, des classes d'eau aux nouveaux (ou non) élus du territoire pour comprendre les enjeux liés à la Bièvre et à son bassin versant et agir en faveur de la Bièvre. Le SMBVB poursuivra également son travail de réflexion sur les droits de la rivière ainsi que l'analyse des projets d'aménagement au titre de la Loi sur l'Eau, des projets de permis de construire en appui des services instructeurs en urbanisme des collectivités ainsi que des documents d'urbanisme.

La coordination des actions identifiées pour limiter les inondations et les ruissellements ainsi que la gestion des principaux points d'apport de pollution (Partiteur du ru de Rungis, A6, mauvais branchements, pollutions accidentelles) resteront placées en priorité dans les actions du SMBVB et portées par les Commissions techniques de la CLE, en vue notamment de l'objectif de baignade en Seine.

Le SMBVB participera également à la réflexion sur l'entretien des tronçons de Bièvre réouverts et connectés aux réseaux d'assainissement afin de favoriser une gestion de la rivière respectueuse des milieux naturels recréés

Le SMBVB présente le rapport d'activité 2025 en commençant par le bilan financier 2025 : environ 400 000€ de recettes, 460 000€ de dépenses, déficit de 60 000€ comblé par le résultat de clôture 2024, soit un solde positif d'environ 150 000€.

Le SMBVB rappelle la tenue de trois réunions du comité syndical et quatre commissions locales de l'eau, avec une bonne représentation des membres.



Le SMBVB met en avant la signature du contrat Bièvre qui a eu lieu le 4 décembre 2025 avec 24 signataires, 50 actions pour 68 millions €.

Le SMBVB rappelle que l'animation pluviale a été renforcée en 2025 avec la création d'un nouveau poste dédié à l'analyse des documents d'urbanisme et des permis de construire, permettant un suivi plus large des dossiers sur le territoire.

Le SMBVB évoque l'organisation de la visite annuelle hors territoire pour observer des exemples intéressants de gestion des eaux pluviales, ainsi que la tenue d'un webinaire intersyndicats sur la gestion des eaux pluviales en Île-de-France, rassemblant 85 participants.

En 2025 le SMBVB a également réalisé ses matinales de la Bièvre, rendez-vous annuel pour les acteurs de l'aménagement, avec une quarantaine de participants (architectes, bureaux d'études, paysagistes).

Plus de 100 projets ont été suivis, dont 25 dossiers loi sur l'eau et 82 permis de construire analysés, avec un focus sur le territoire Grand Orly Seine Bièvre. Sur les 25 avis rendus sur des dossiers loi sur l'eau, 7 avis étaient favorables et 14 en attente de validation, avec possibilité de plusieurs avis successifs par dossier.

Le projet de déconnexion des eaux pluviales du moulin de la Bièvre à L'Haÿ-les-Roses avance lentement, mais il reste une priorité pour en faire un démonstrateur sur la déconnexion des eaux pluviales.

Le festival du printemps de la Bièvre a eu lieu en 2025, avec des actions de sensibilisation et un grand ramassage de déchets, notamment ciblé sur les étudiants post-bac.

Le groupe pollution, piloté par le SMBVB, est actif et a recensé 7 pollutions sur la Bièvre en 2025, bien que le recensement ne soit pas exhaustif, notamment pour la Bièvre amont.

Madame PELLETIER-LE BARBIER remercie le SMBVB pour sa présentation.

Madame PELLETIER-LE BARBIER remercie également l'équipe du SMBVB, Monsieur Christian MÉTAIRIE, tous les membres de la commission locale de l'eau, les associations, les représentants de l'État, et souligne l'importance du travail collectif et son enthousiasme pour les résultats obtenus sur la Bièvre.

Madame PELLETIER-LE BARBIER indique que les prochaines élections municipales vont entraîner le renouvellement du collège des élus de la Commission Locale de l'Eau, avec un appel aux élus actuels à se manifester pour continuer à siéger. Les représentants des départements et de la région resteront les mêmes, mais une forte rotation est attendue parmi les élus communaux et intercommunaux.

Le Président du SMBVB a également remercié tous les membres du comité syndical, les équipes, et souligne le travail collectif accompli depuis la création du syndicat, mettant en avant les progrès réalisés pour la Bièvre et les territoires concernés. Monsieur MÉTAIRIE remercie Madame PELLETIER-LE BARBIER pour son engagement, son animation et ses efforts, avec une proposition d'applaudissements.



## VII. Questions diverses

Pas de question.

Madame PELLETIER-LE BARBIER remercie l'assemblée et rappelle que la prochaine Commission Locale de l'Eau se tiendra le 26 juin.

La séance est levée à 12h20.

En salle du conseil municipal de Fresnes et en visioconférence, le 20 février 2026.

La Présidente de la CLE de la Bièvre

Anne PELLETIER-LE BARBIER